

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0059

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La création du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise a été autorisée par arrêté préfectoral n° 91-1804 du 24 juin 1991, avec la vocation de réviser le schéma d'aménagement et d'urbanisme et d'en élaborer un nouveau sur le même périmètre.

Initialement créé pour une durée de cinq ans, le comité syndical a délibéré, en date du 5 avril 1993, pour prendre acte des dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992, dite loi ATR, qui prévoyait notamment par son article 74 que les syndicats existants à la date de la publication de la loi soient maintenus en vigueur après l'approbation du schéma directeur.

Par cette délibération le SEPAL a donc été maintenu en activité sans fixation de terme.

Cet organisme conserve son existence juridique dans l'attente des nouvelles orientations stratégiques en matière d'urbanisme résultant des dispositions de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (loi dite SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000).

Le comité syndical est constitué de 19 délégués dont 13 élus représentant la communauté urbaine de Lyon.

A la suite du renouvellement du conseil de Communauté, il y a lieu de désigner les treize représentants de la Communauté urbaine au comité syndical du SEPAL ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 91-1804 du 24 juin 1991 ;

Vu la délibération du SEPAL en date du 5 avril 1993 ;

Vu l'article 74 la loi ATR n° 92-125 du 6 février 1992 ;

Vu la loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne mesdames Pierrette Augier, Nicole Bargoin, Samia Belaziz, Marie-Chantal Desbazeille et messieurs Gilles Buna, Maurice Charrier, Michel Forissier, Hubert Julien-Laferrière, Alain Lelièvre, Georges Linossier, José Mansot, Michel Sangalli, Henri Thivillier en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du comité syndical du SEPAL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,